

Fonderies de Meung-sur-Loire : les salariés à la case reclassement



ORLÉANS, HIER MATIN. Devant la préfecture, un responsable du comité d'entreprise détaille aux salariés les résultats de la table ronde.

■ Hier, près de 60 salariés ont manifesté dans le calme devant la préfecture pendant que se tenait une table ronde sur le volet social devant accompagner la liquidation définitive de l'entreprise.

À la demande des syndicats des Fonderies de Meung-sur-Loire dont la liquidation a été prononcée par le tribunal de commerce de Versailles, André Viau, le préfet de région et du Loiret, a réuni, hier matin, une table ronde à la préfecture. Autour du représentant de l'État, il y avait les syndicats, le liquidateur de l'entreprise, la Chambre de commerce et d'industrie, des parlementaires, le maire, la région et le président du conseil général.

Le moins que l'on puisse dire est que le bilan de cette réunion est mince en termes de reprise possible de l'activité sur le site. « Ce qui ressort, c'est qu'il y a un espoir infime, presque nul qu'un nouveau repreneur se présente après la liquidation qui est largement engagée maintenant », a indiqué le préfet.

Indemnité de 8.000 €

Sur le volet social, André Viau a confirmé que « le juge commissaire a donné son accord pour que des fonds puissent être dégagés sur l'actif dont dispose la société afin de financer une

indemnité supra légale de 8.000 € par salarié, ce qui est, il faut le reconnaître, beaucoup plus important que ce que l'on comptait au départ. »

De son côté, l'État a dégagé une somme de 1,5 million d'euros qui permettra de financer la cellule de reclassement et le versement d'une allocation temporaire dégressive aux salariés qui retrouveraient un emploi mais moins bien payé. Il s'agit de leur permettre, pendant deux ans, d'avoir un salaire un peu compensé. D'autre part, cet argent de l'État devrait permettre la mise en place d'un dispositif de préretraite toujours très coûteux.

De leur côté, les collectivités locales ont donné leur accord pour s'engager dans ce plan. Le conseil régional va aider à des actions de formation, compte tenu du profil des salariés qui n'ont eu qu'un seul employeur. Le conseil général tentera de mobiliser les dispositifs d'aides à la création d'entreprise car des projets existeraient.

Jean-Pierre Sueur, sénateur, tout comme le préfet, ont regretté l'absence à la table ronde d'hier du constructeur automobile PSA, seul client des Fonderies.

La CGT a annoncé une manifestation unitaire samedi, place du Martroi à Orléans, à partir de 14 h 30.

Hamoudi Fellah.